

L'Opus Dei, une prélature personnelle

A l'approche du 28 novembre, date à laquelle le pape Jean-Paul II a érigé l'Opus Dei en prélature personnelle, nous vous proposons de mieux comprendre ce statut juridique en redécouvrant une interview donnée à Radio Vatican par l'abbé Laurent Touze, professeur à l'Université Pontificale de la Sainte Croix.

24/11/2015

pdf | document généré
automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ca/article/la-figure-des-prelatures-personnelles-par-labbe-to/>
(18/03/2026)